

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019



ID : 040-214000010-20190313-DELIB2019010-DE



Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Sommaire

Budget Principal

- I. Un rappel du cadre légal
- II. La situation économique et budgétaire
- III. La situation financière de la commune d'Aire sur l'Adour
- IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2019

Budget Annexe « Les Garages »

Budget Annexe « Lotissement Les Chênes »



I. Un rappel du cadre légal

Promulguée le 7 août 2015, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :



d'une publication,

ID : 040-214000010-20190313-DELIB2019010-DE

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le rapport doit présenter :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.



Le débat doit donc permettre aux élus locaux de discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets.

Il vise également à permettre aux élus municipaux et aux aturins de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune d'Aire sur l'Adour, et les contraintes auxquelles elle est et sera confrontée.

Le ROB 2019 s'inscrit dans un contexte international

II. La situation économique et budgétaire

A - Conjoncture internationale et nationale

La croissance mondiale du PIB a atteint 3,7 % en 2017. Cette dynamique de croissance est due au rebond de la production industrielle, à une constante hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le 2nd semestre 2016 et aux changements récents de la politique fiscale américaine (baisses d'impôts des entreprises et des ménages). Cependant, alors que le FMI prévoyait une croissance de 3,9 % pour 2018, l'OCDE vient d'abaisser cette prévision à 3,7 % ainsi que ses chiffres pour la



ID : 040-214000010-20190313-DELIB2019010-DE

plupart des pays du G20 (sauf les Etats-Unis et la Chine), mettant en avant le regain de tensions commerciales, le resserrement des conditions financières lié à la sortie des politiques monétaires accommodantes, les risques politiques accrus (en particulier au Royaume-Uni et en Italie) et le retour des risques financiers, dix ans après la crise.

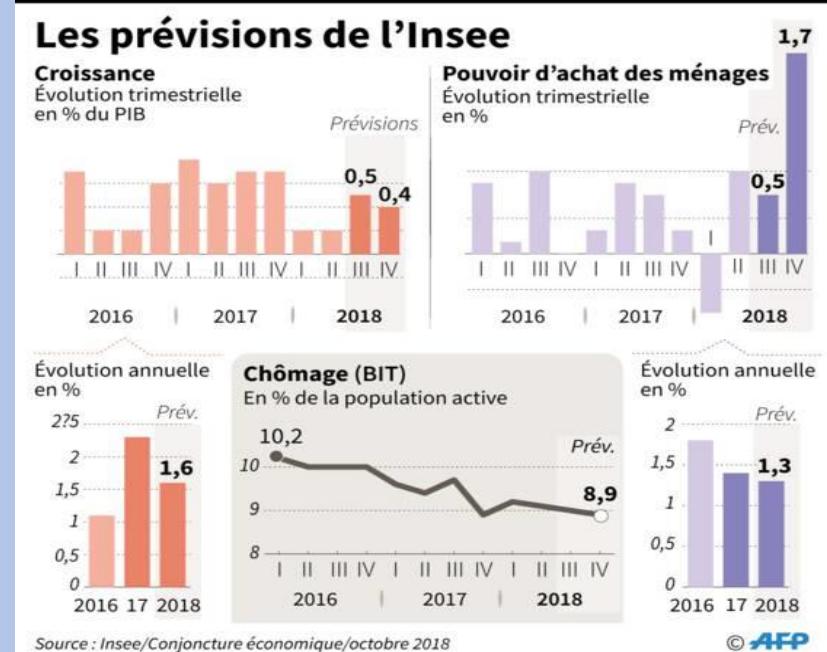
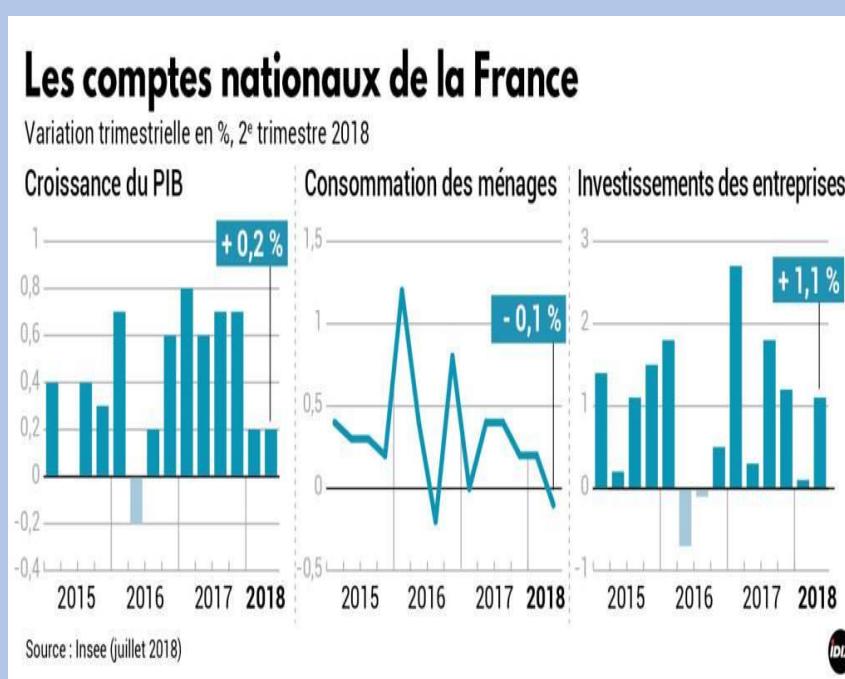
Dans la zone euro, après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à + 1,5 % en moyenne en 2018. En 2019, le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2 % selon certaines prévisions.

En France, après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce qui s'explique par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année



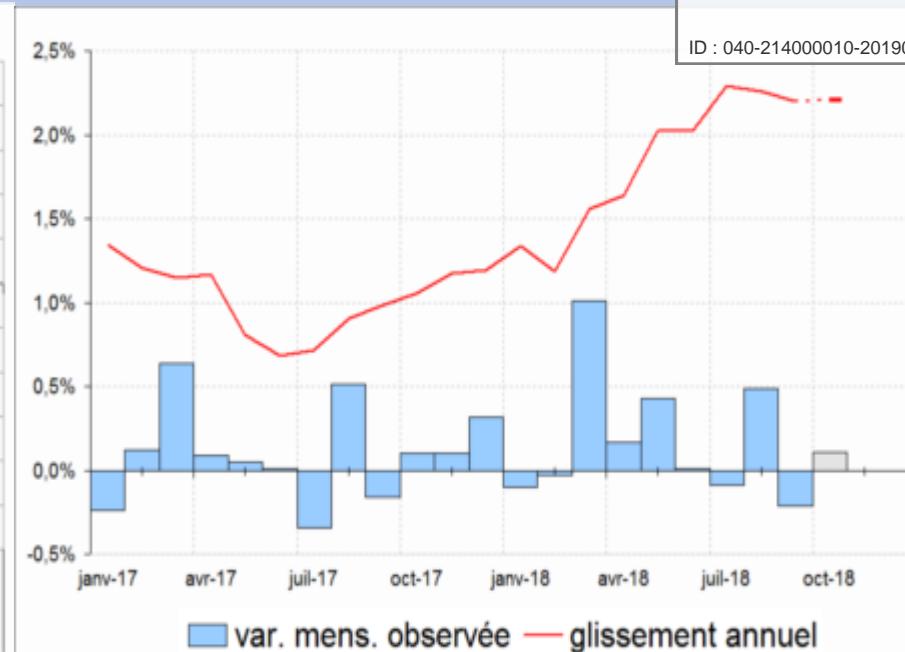
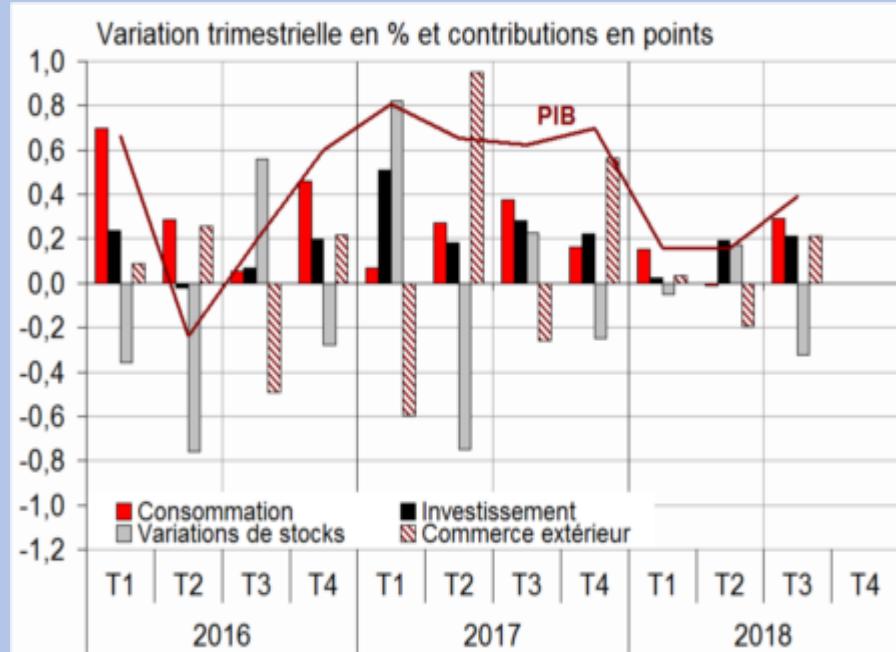
ID : 040-214000010-20190310-DELIB2019010-DE

devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.





ID : 040-214000010-20190313-DELIB2019010-DE



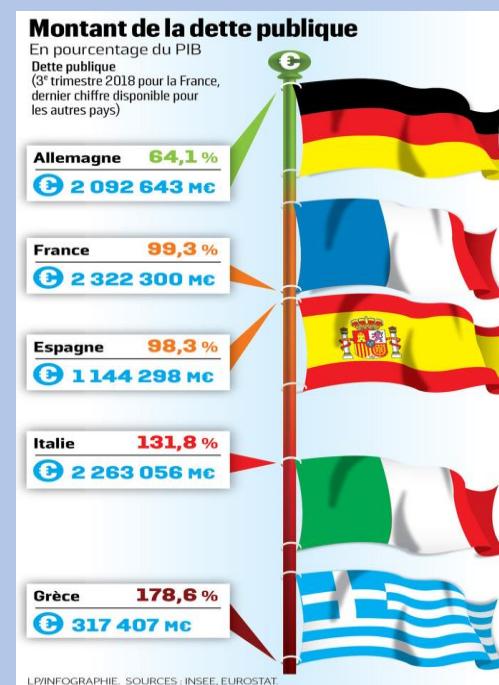
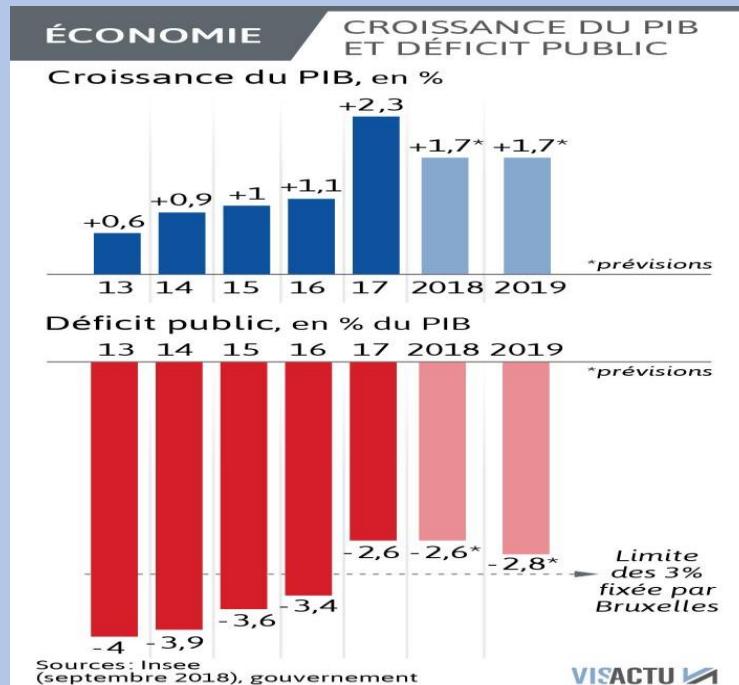
L'endettement de la France s'aggrave toujours un peu plus

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht (ou dette publique notifiée), c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.



A ne pas confondre avec le déficit public qui correspond au financement des administrations publiques.

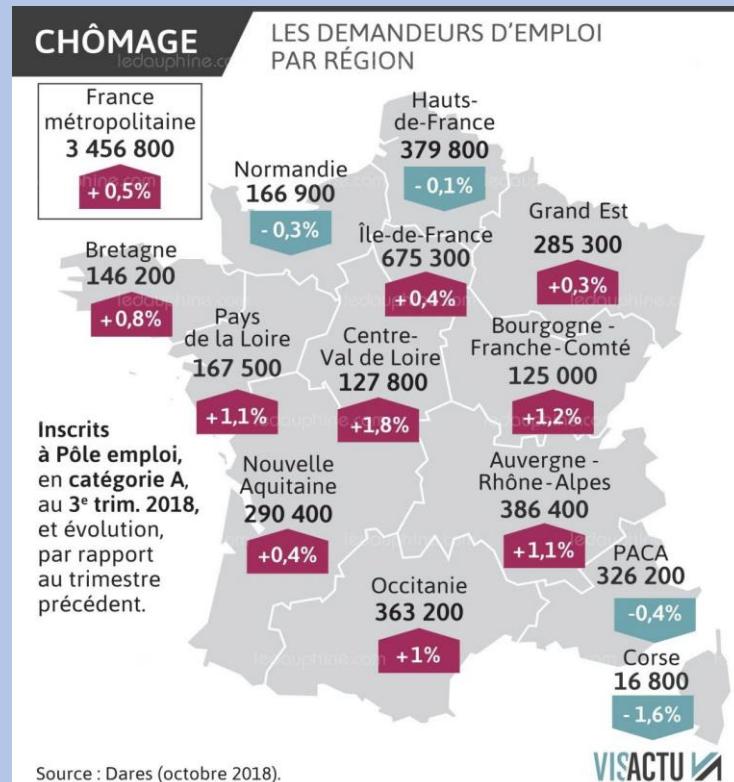
Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.





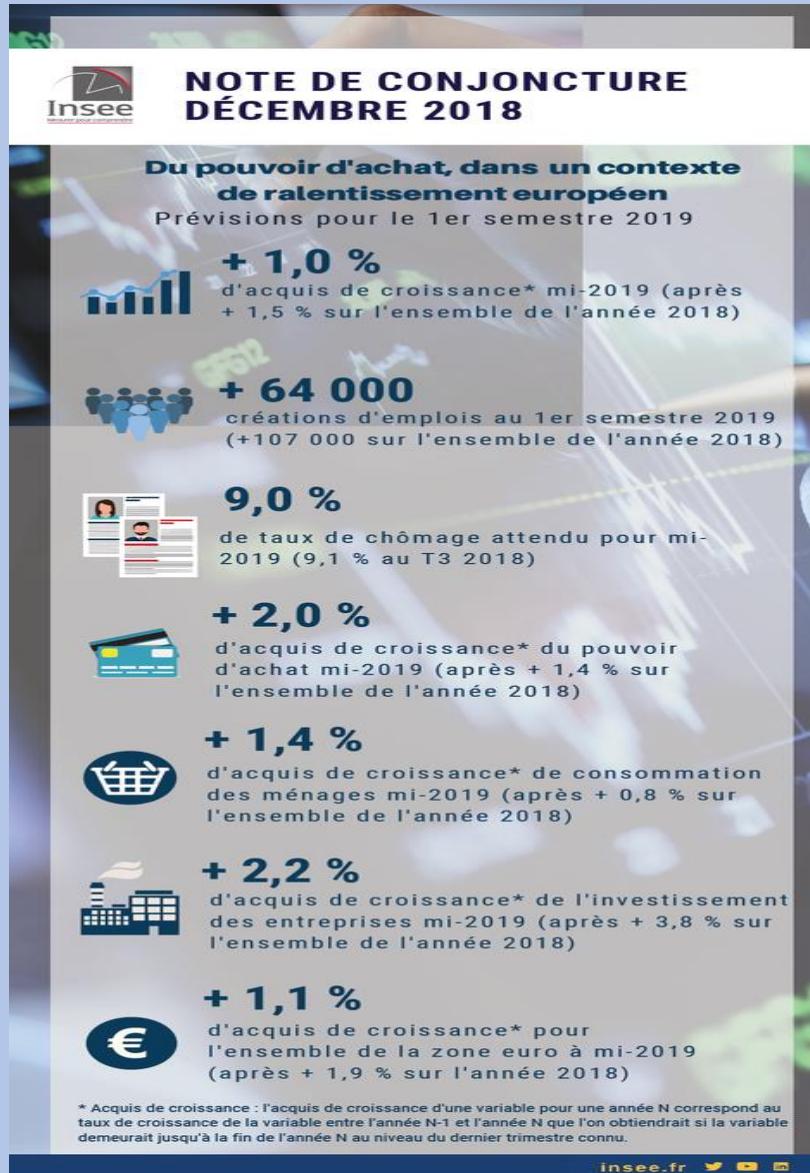
Un taux de chômage qui baisse légèrement

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois, le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.





Pour résumer, voici les prévisions de l'économie française en 2019 selon l'Insee.





B - Un contexte législatif qui impacte directement les collectivités territoriales

A l'instar des dernières lois de finances, la LFI 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures corrective à caractère le plus souvent technique. Ainsi, il n'y a pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

➤ Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales :

- Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans la LFI 2019.
- La stabilité des concours financiers de l'Etat.
- Le gel de la DGF.
- Pour le bloc communal, une minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP). Cette minoration sera fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion 2017.



➤ *La fiscalité :*

- La Taxe d'Habitation est dégrégée aux 2/3 pour 80% des contribuables en 2019, soit 65 % de la taxe. La perte de TH est compensée sur la base des taux et abattements votés en 2017. L'évolution des bases est prise en compte dans la compensation.
- Demi-part des veuves : par une mesure rétroactive, l'Etat transfère aux communes et EPCI la prise en charge des allègements de TH applicables à certaines personnes modestes. La perte de recettes occasionnée au titre de 2018 est estimée à 166 M€, compensée à hauteur de 110 M€ en 2019.

➤ *Les dotations :*

- La DGF est gelée avec un encadrement de la dépense ciblant les 340 collectivités les plus importantes. De la même manière qu'en 2018, la stabilisation de la DGF ne concerne que le montant global de l'enveloppe, mais pas les montants individuels de DGF. Cette stabilisation ne signifie pas que chaque commune et EPCI recevra le même montant de DGF qu'en 2018. En effet, les montants varieront en fonction des critères suivants :



- évolution de la situation de la commune au regard des critères de calcul (évolution de la population, du potentiel financier, etc.) ;
 - des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF. Parmi ces règles, des mécanismes d'écrêtement destinés à financer notamment la péréquation.
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal devait être minorée. La LFI 2019 supprime cette minoration.
- *Les dotations d'investissement :*
- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) reste inchangée. Toutefois, la LFI ajoute un critère de densité de population fixé à 150 hab/km², seuil à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de cette subvention.
 - La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est en baisse par rapport à 2018. La LFI ajuste également le millésime de la population à



prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

➤ *La Fonction Publique Territoriale :*

- La baisse du taux appliquée au Centre de Gestion 1,20 % contre 1,30 % l'année précédente.
- Le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) devait être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette mesure a été décalée d'un an pour s'appliquer en janvier 2019.
- L'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires applicable aux fonctionnaires et aux agents contractuels de la fonction publique selon des modalités qui seront fixées par décret (non paru à ce jour).



La LFI 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

La LFI 2019 précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.



III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Quelques éléments essentiels de la situation financière :

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2018 se situent à 5,82 M€ contre 6,28 M€ en 2017.

Cette diminution s'explique par des recettes exceptionnelles (cessions) importantes réalisées l'année précédente (425 124 €).

Plusieurs chapitres comptables en diminution (les remboursements sur la rémunération du personnel, les produits de gestion courante, les travaux en régie, les dotations et subventions ainsi que les produits exceptionnels.

➤ Une « stagnation » des impôts « Ménages »

Année	Impôts « Ménages » (TH, TFB, TFNB)	Evolution des Impôts « Ménages » en valeur	Evolution des Impôts « Ménages » en pourcentage
2014	3 191 347 €	+ 31 763 €	+ 1 %
2015	3 383 023 €	+ 191 676 €	+ 6 %
2016	3 313 877 €	- 69 146 €	- 2,04 %
2017	3 324 561 €	+ 10 684 €	+ 0,32 %
2018	3 352 702 €	+ 28 141 €	+0,85 %



- La taxe sur les déchets stockés a augmenté fortement. La commune, en 2018, a perçu 107 719 € contre 88 748 € en 2017 soit + 21,37 %.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité a augmenté (147 899 € en 2018 contre 127 214 € en 2017).
- Les droits de mutation à titre onéreux ont fortement diminué cette année (198 431 € en 2018 contre 230 505 € en 2017 soit - 13,91 %).
- Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF reçue	975 396	945 359	877 387	750 385	626 407	557 505	537 210
Evolution de la DGF en valeur		- 30 037	- 67 972	- 127 002	- 123 978	- 68 902	- 20 295
Evolution de la DGF en %		- 3,07	- 7,19	-14,48	- 16,52	-11 %	- 3,64 %



➤ Une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DSR reçue	312 364	338 827	343 548	369 538	387 907	416 629	431 036
Evolution de la DSR en valeur		+ 26 463	+ 4 721	+ 25 990	+ 18 369	+ 28 722	+ 14 407
Evolution de la DSR en %		+ 8,47	+ 1,39	+ 7,57	+ 4,97	+ 7,40	+ 3,34

➤ Une diminution de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DNP reçue	23 407	28 088	33 706	40 447	48 536	47 048	42 343
Evolution de la DNP en valeur		+ 4 681	+ 5 618	+ 6 741	+ 8 089	- 1 488	- 4 705
Evolution de la DNP en %		+ 20	+ 20	+ 20	+ 20	- 3,07	- 10

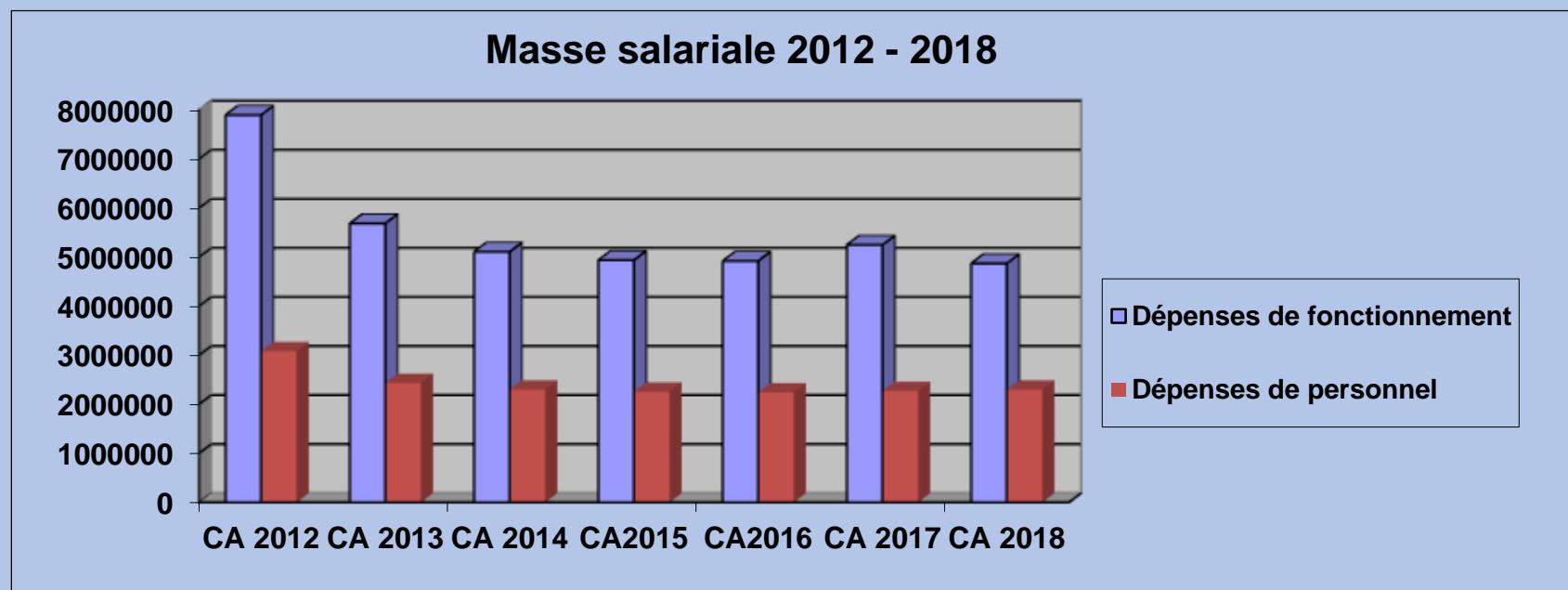


2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2018 diminuent par rapport à l'année précédente. Elles se situent à 4,87 M€ contre 5,25 M€ en 2017.

On peut noter une légère hausse des charges à caractère général (+ 3,85 %), des charges de personnel (+ 1,16 %), des charges exceptionnelles (+ 32,06 %), des atténuations de produits (+ 20,78 %).

La masse salariale est stable, en très légère hausse en valeur (+ 26 447 € contre + 29 886 € en 2017).

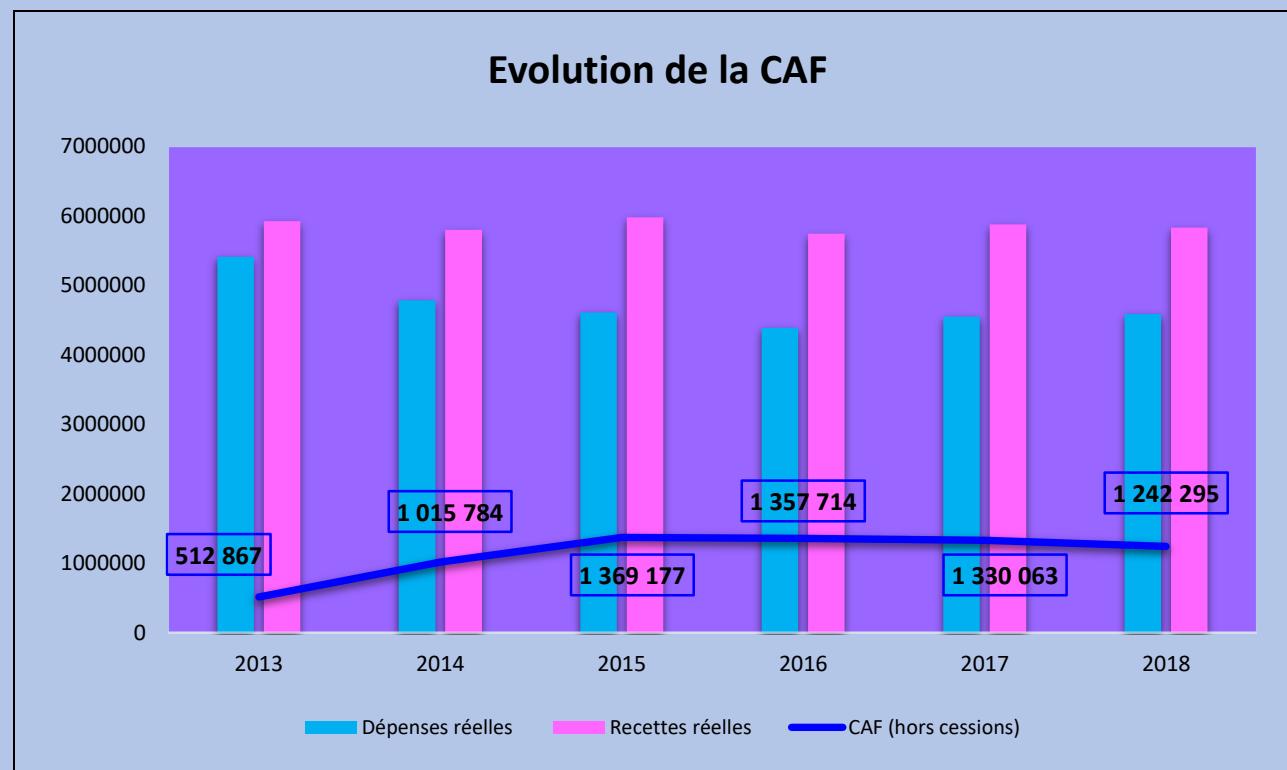




3) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (appelé aussi épargne brute) est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Le solde dont dispose la collectivité sert à financer à la fois le remboursement en capital de la dette (équilibre réel) et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir.

La capacité d'autofinancement de la commune diminue très légèrement cette année.





4) L'investissement

La commune a investi en 2018 pour 3,45 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 3,16 millions d'euros. En effet, de nombreux travaux sont en cours de réalisation et n'ont pu faire l'objet de facturation sur l'exercice 2018. Il s'agit notamment des fonds de concours, l'aménagement du giratoire de Conjoli, l'aménagement de pistes cyclables, les travaux à l'Hôtel de Ville, les travaux de la rue R. Méricam et du Quai des Graverots, ...

La commune a perçu 4,9 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 1,59 millions d'euros. Il s'agit notamment de l'aménagement du giratoire de Conjoli, subventions au titre de la restauration de la crypte Sainte Quitterie et de l'Hôtel de Ville,...

La commune a perçu d'importantes recettes au titre du FCTVA (+ 219,13 % par rapport à 2017) soit + 141 310 € mais également de subventions (+ 73,40 % soit + 93 446 €).

5) Un endettement maîtrisé

La structure de la dette de la commune est saine :

- 24 produits répartis entre 5 prêteurs (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Banque Postale et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique) ;
- 100 % en taux fixe et en catégorie « 1A » de la Charte GISSLER ;

En 2018, la commune a contracté un emprunt de 540 000 euros. L'encours de la dette diminue régulièrement et significativement.

Alors qu'il dépassait les 9,341M€ en 2011, il est à 5,864 M€ au 1^{er} janvier 2018.



La capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité. Ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes.

La capacité de désendettement de la commune d'Aire sur l'Adour est de 4,5 ans au 31 décembre 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de dette au 31/12 (en euros)	6 743 962	6 491 129	6 464 967	5 991 977	5 864 617	5 604 368
Capacité d'autofinancement (CAF)	512 867	1 015 784	1 369 177	1 357 714	1 330 063	1 242 295
Capacité de désendettement en nombre d'années	13,15	6,39	4,72	4,41	4,41	4,51

Encours de la dette

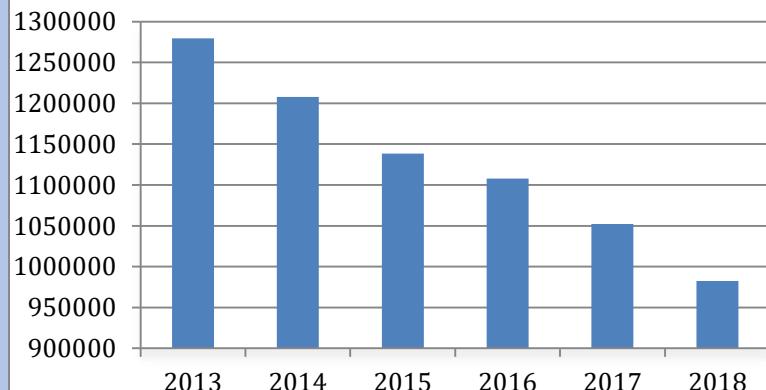
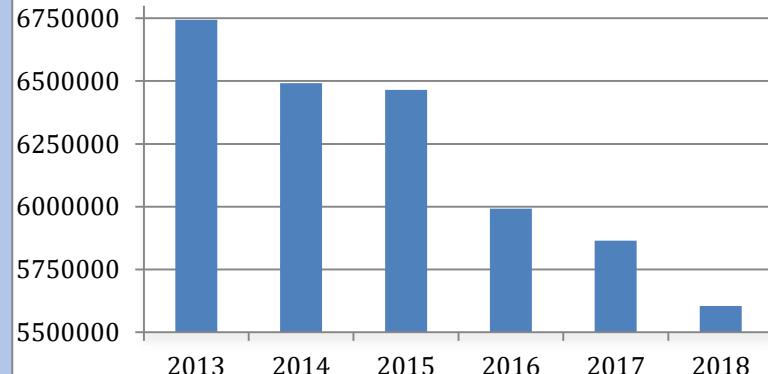
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Annuité en capital	995 122	932 833	886 161	872 990	847 360	800 249
Annuité en intérêt	284 220	274 932	252 381	234 846	204 870	181 998
Annuité totale	1 279 342	1 207 765	1 138 542	1 107 836	1 052 230	982 247
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	6 743 962	6 491 129	6 464 967	5 991 977	5 864 617	5 604 368
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement) <i>Nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources</i>	1,10	1,12	1,08	0,99	0,93	0,96

Charges de remboursement

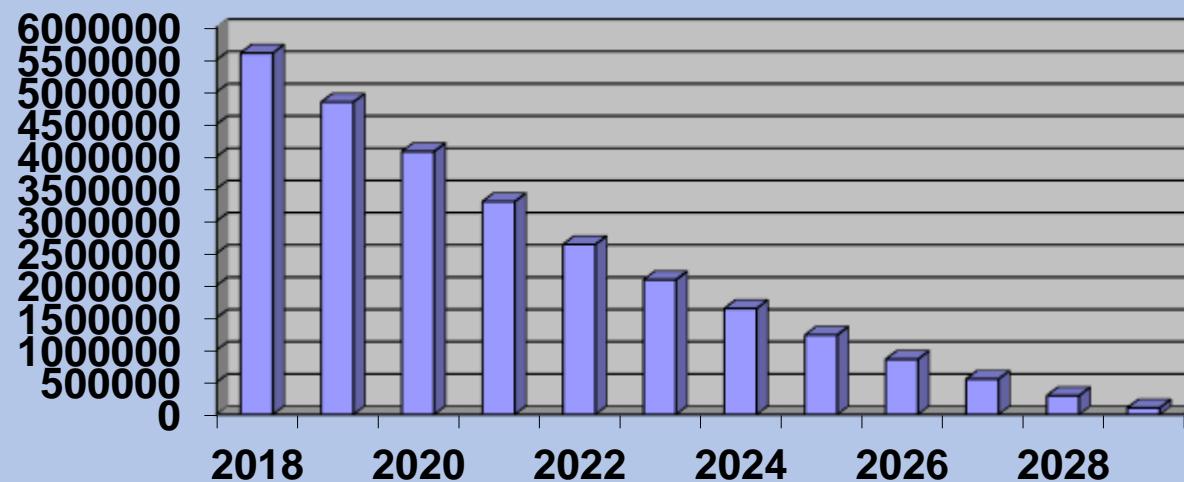
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges de remboursement (en euros)	1 279 342	1 207 765	1 138 542	1 107 836	1 052 230	982 247



ID : 040-214000010-20190313-DELIB2019010-DE

Charges de remboursement**Encours de la dette**

Extinction de la dette au 31 décembre





IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2019

Objectifs :

- Maintien d'un service public de qualité au service des Aturins avec les équipements et le personnel nécessaires
- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité dite « communale »
- La réduction des dépenses non essentielles (un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes)
- Faire des dépenses « *intelligentes* »

Moyens :

- Rationalisation des dépenses
- Optimisation de la gestion de la masse salariale



Préparer l'avenir :

- Mise aux normes des établissements recevant du public (AD'AP) ;
- Rénovation des bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, ...) ;
- Réaménagement urbain (Quai des Graverots, rue René Méricam, ...).

Ainsi le budget 2019 prendra en compte ces éléments et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune, la mise en œuvre des actions du programme de la municipalité.

Prospective pour l'année 2019 :

- 1.Les recettes de fonctionnement
- 2.Les dépenses de fonctionnement
- 3.Les recettes d'investissement
- 4.Les dépenses d'investissement
- 5.Le recours à l'emprunt et encours de la dette



1. Les recettes de fonctionnement

En matière de recettes, les orientations seront en très légère hausse par rapport aux années précédentes.

- Les produits de services, du domaine et des ventes diverses pourraient être évalués aux alentours de 75 000 €.

- En matière de fiscalité locale, l'Etat n'a toujours pas notifié à la commune le montant des bases d'imposition applicables pour l'année 2019. Comme depuis quelques années, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2019. A compter de 2018, la revalorisation des bases locatives est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018 soit 2,2 %. Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1,24 % et 0,4 % en 2017.



TAXE HABITATION	
Bases prévisionnelles 2018	9 438 000
Produit attendu	1 561 989
Bases réelles 2018	8 963 710
Produit reçu 2018	1 483 494
Revalorisation des bases 2019	197 201
Simulation bases 2019	9 160 912
 Taux 2018	 16,55
Taux 2019	16,55
 Produit attendu 2019	 1 516 131

FONCIER BATI	
Bases prévisionnelles 2018	9 895 000
Produit attendu	1 718 762
Bases réelles 2018	9 864 168
Produit reçu 2018	1 713 406
Revalorisation des bases 2019	217 012
Simulation bases 2019	10 081 180
 Taux 2018	 17,37
Taux 2019	17,37
 Produit attendu 2019	 1 751 100

FONCIER NON BATI	
ID : 040-214000010-20190313-DELIB2019010-DE	
Bases prévisionnelles 2018	148 700
Produit attendu	71 376
Bases réelles 2018	155 168
Produit reçu 2018	74 476
Revalorisation des bases 2019	3 414
Simulation bases 2019	158 582
 Taux 2018	 48,00
Taux 2019	48,00
 Produit attendu 2019	 76 119

RECAPITULATIF PRODUIT IMPOTS MENAGES	
Rappel produit fiscal TH/FB/FNB 2018	3 271 376
Produit fiscal 2019	3 343 350



Produits notifiés en mars 2018 = 3 352 127 €

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DE FISCALITÉ EN 2019

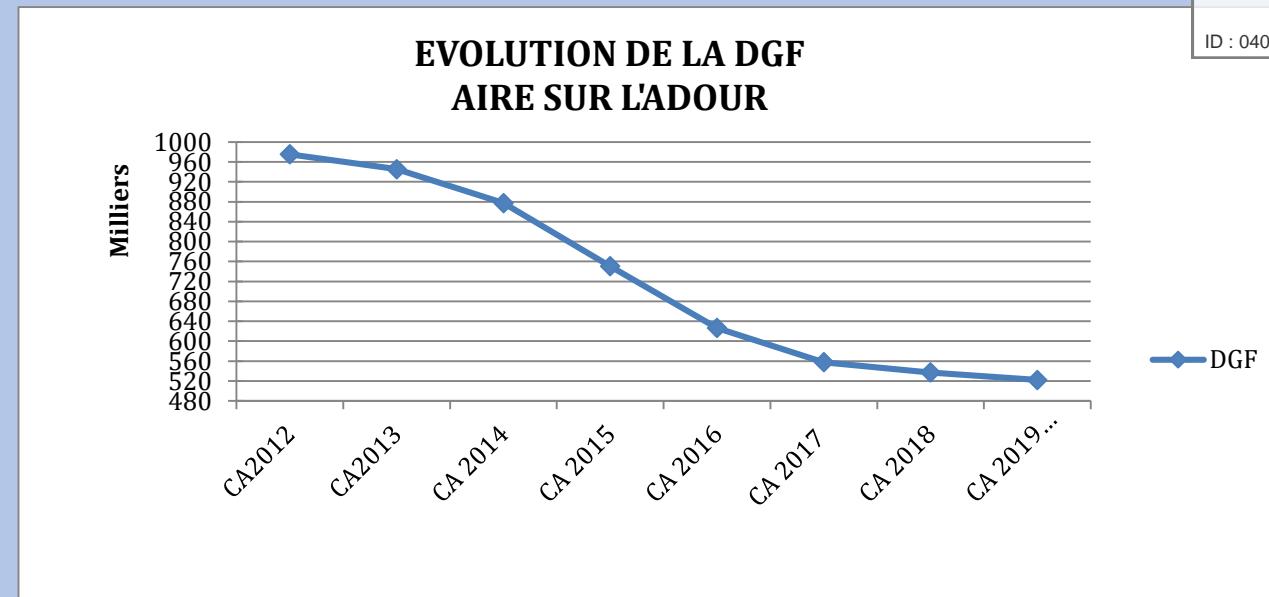


ID : 040-214000010-20190313-DELIB2019010-DE

➤ Concernant les dotations étatiques (DGF, DSR, DNP, DC), l'Etat n'a pas encore notifié à la commune le montant qui lui sera effectivement versé en 2019. Cette notification devrait intervenir courant mars 2019. Il en est de même pour la compensation des exonérations des taxes locales décidées par l'Etat (Taxe d'Habitation et Taxes Foncières). Pour le DOB 2019, il sera inscrit une baisse de la DGF (simulation AMF) et des montants identiques perçus en 2018 pour la DSR et la DNP.

Evolution de la DGF

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019
DGF reçue	975 396	945 359	877 387	750 385	626 407	557 505	537 210	521 996
Evolution de la DGF en valeur		- 30 037	- 67 972	- 127 002	- 123 978	- 68 902	- 20 295	- 15 214
Evolution de la DGF en %		- 3,07 %	- 7,19 %	-14,48	- 16,52	- 11	- 3,64	- 2,83



- Une forte augmentation des transactions immobilières a été constatée en 2017. Il s'agissait d'une année exceptionnelle. En effet, la commune a perçu 230 505 € (la moyenne est de 128 000 € entre 2011 et 2016). La commune a enregistré une recette de 198 430 € au titre des droits de mutation perçus par la commune en 2018. La commune pourrait percevoir la somme de 180 000 € en 2019.
- La taxe sur les déchets devrait être de 96 044 € contre 107 718 € en 2018.



- Il sera également prévu le versement de remboursement ~~de prestations de~~ la part de la Communauté de Communes au titre de l'action des services municipaux dans les domaines communautaires (voirie, espaces verts,...). La recette sera d'environ 110 000 €.
- Des travaux en régie seront également à prévoir (travaux paysagers Quai des Graverots et sur le Rond-Point dit « Leclerc »).
- Les revenus des immeubles devraient atteindre 370 000 €.

2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général :

Une augmentation des frais d'électricité est prévue du fait de l'augmentation du prix d'abonnement de l'éclairage public sur une année pleine.

Un cabinet sera mandaté pour effectuer l'étude et apporter une aide suite à la relance du marché de téléphonie (7 000 €).

Des plantations de fleurs sur la ville pour 52 000€.



Des frais seront à prévoir en ce qui concerne l'entretien du patrimoine arboré comprenant le traitement du tigre du platane, l'élagage et les abattages (25 000 €).

Des travaux de réfection de la peinture routière sur les places et parkings de compétence communale (15 000 €).

L'entretien de chemins ruraux (55 000 €).

Des travaux importants seront engagés dans les cimetières (reprise de concessions, ...) pour un montant de 30 000 €.

Des crédits sont prévus pour les contrôles de légionnelles dans les différents ERP (10 000 €).

Des travaux en régie seront également à prévoir : travaux paysagers Quai des Graverots et sur le Rond-Point dit « Leclerc,(16 000 €)

Il sera prévu cette année, des crédits pour la mise en place d'une vidéoprotection.

A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation (CACES, Habilitation électrique, Certiphyto, Certibiocide,...).



➤ Les charges de personnel :

S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, il n'y aura pas de changements substantiels par rapport à l'année précédente.

Une baisse du taux appliquée au Centre de Gestion qui passe à 1,20 % contre 1,30 % l'année précédente.

Le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui s'applique à partir de janvier 2019.

Quatre départs à la retraite sont prévus cette année.

Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 19 (11 pour la piscine municipale, 2 maîtres-nageurs saisonniers, 1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août)).

➤ Les charges de gestion courante :

Une diminution (-3,93% par rapport à 2018) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année.



Le montant 2019 sera de 96 712,17 € contre 100 668,83 € en 2018.
Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues. Quant à l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, l'enveloppe sera reconduite.

Les participations à des organismes de regroupement seront prévues (ALPI ; ADACL ; SYDEC ; ...).

➤ Les atténuations de produits :

L'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour devrait être identique à l'année précédente.

3. Les recettes d'investissement

Il conviendra de reporter :

- les restes à réaliser en recettes pour un montant de 1 591 094,68 €
- l'excédent de la section d'investissement 2018 soit 1 467 973,83 €

Cette année les dotations aux amortissements seront de 272 913,22 € et le montant au titre du FCTVA de 307 966 €.



Il est prévu une recette de 100 000 € pour la Taxe d'Aménagement.
Une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 (959 397,03 €) sera à reporter en recettes d'investissement.

Un virement de la section de fonctionnement de 400 000 € est prévu.

Un emprunt sera contracté cette année pour un montant d'environ 315 000 €.

4. Les dépenses d'investissement

Il conviendra de reporter les restes à réaliser 2018 en dépenses pour un montant de 3 162 229,96 euros.

Il faudra prévoir le remboursement de la dette en capital pour 759 949,77 euros au titre des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'un complément de 10 000 euros pour l'emprunt à souscrire cette année.



ID : 040-214000010-20190313-DELIB2019010-DE

4.1 Travaux et équipements sportifs

Il conviendra de prévoir une somme pour l'acquisition de matériel pédagogique. Des travaux d'assainissement seront à réaliser à l'aérodrome.



4.2 Patrimoine historique et équipements culturels

Une statue du pèlerin est prévue. Une mise aux normes de l'alimentation des cloches de l'église Ste Quitterie.



4.3 Bâtiments et équipements publics

Des travaux seront prévus (menuiseries au presbytère, grilles pour les box du marché couvert, création du cheminement de la M.S.A.P., création de locaux de stockage au Centre d'Animation,...), La démolition du garage « Lahet » est prévue (236 000 €), Les travaux d'accessibilité seront poursuivis.





4.4 Equipement des services municipaux

Une somme sera à prévoir pour l'équipement des services :

- Véhicules (44 000 €), fourgon (30 000 €), banqueteuse (14 400 €), chapiteau, herse, ...



Des crédits sont prévus pour :

- l'acquisition de terminaux électroniques pour la Police Municipale,
- l'informatisation de la Mairie.

4.5 Amélioration des quartiers

Il conviendra de prévoir des sommes pour :

- travaux sur l'ouvrage de la minute (190 000 €),
- étude projet Maison des Associations (20 000 €),
- travaux rue du Mas (160 000 €),
- la réfection de trottoirs (42 000 €),
- les feux tricolores (60 000 €).





4.6 Equipements de sécurité

Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels.

4.7 Subventions d'équipements

Des dépenses seront à prévoir auprès :

- du SYDEC (terrains de sports Plaine des Jeux, parking Allées de l'Adour, rue du Mas, rue des Maraîchers ...).

- de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour pour la rue de la Chataigneraie (35 000€).





ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019 (propositions)
001 Résultat excédent d'investissement reporté	1 873 290	1 467 974
021 Virement à la section de fonctionnement	230 000	400 000
024 Produits des cessions	0	0
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	286 201	272 913
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000	1 307 966
13 Subventions d'investissement	1 045 113	0
16 Emprunts	640 000	315 000
27 Autres immobilisations financières	250 000	0
<i>Reports</i>	759 481	1 591 095
TOTAL GENERAL	6 334 085	5 354 948

DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019 (propositions)
16 Emprunts	810 248	769 950
20-21-23 Immobilisations	2 292 269	1 406 768
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	27 200	16 000
<i>Reports</i>	3 204 368	3 162 230
TOTAL GENERAL	6 334 085	5 354 948



ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019 (propositions)
002 Résultat excédent de fonctionnement reporté	37 748	59 397
013 Atténuation de charges	113 000	110 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	27 200	16 000
70 Produits de service	78 854	75 257
73 Impôts et taxes	3 780 666	3 765 059
74 Dotations, subventions et participations	1 317 068	1 331 368
75 Autres produits de gestion courante	362 000	372 000
76 Produits financiers	0	30
77 Produits exceptionnels	500	500
TOTAL GENERAL	5 717 036	5 729 611
DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019 (propositions)
011 Charges à caractère général	1 650 595	1 647 045
012 Charges de personnel	2 414 800	2 426 500
014 Atténuation de produits	246 821	246 821
022 Dépenses imprévues	20 000	20 000
023 Virement à la section d'investissement	230 000	400 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	286 201	272 913
65 Autres charges de gestion courante	557 069	535 012
66 Charges financières	305 000	175 320
67 Charges exceptionnelles	6 550	6 000
TOTAL GENERAL	5 717 036	5 729 611



Budget annexe « Les Garages »



Concernant le budget annexe « Garages », la commune ne prévoit pas d'engager de travaux particuliers au niveau des garages situés sous le cinéma. Aujourd'hui sur les 14 emplacements, 10 sont loués. Sur les 14, 2 sont trop petits pour être mis en location. Ce budget termine comme chaque année en excédent.

Les prévisions budgétaires 2019 :

Chap	Article	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018		2019
			CA	CA	CA	CA	BP	CA	BP
011	6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	22 138,43	0,00	26 388,02
	61522	Entretien sur bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
	627	Services bancaires et assimilés				1,46	10,00	0,00	10,00
022	022	Dépenses imprévues					2 600,00		2 600,00
023	023	Virement section d'investissement							
65	6541	Créances admises en non valeur			0,00	36,85	100,00	0,00	100,00
	658	Charges diverses de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	650,00
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00	0,00	0,00	38,31	35 498,43	0,00	39 748,02
75	752	Revenus des immeubles	4 533,04	4 447,00	4 323,04	4 191,27	3 599,64	3 849,63	3 999,60
	758	Produits divers de gestion courante							
	774	Subventions exceptionnelles							
	002	Excédent de fonctionnement	14 442,75	18 975,79	23 422,79	27 745,83	31 898,79	31 898,79	35 748,42
Total recettes de fonctionnement			18 975,79	23 422,79	27 745,83	31 937,10	35 498,43	35 748,42	39 748,02



Budget annexe : Lotissement communal « Les Chênes »

La commune continue la commercialisation de ce lotissement communal (13 lots vendus sur 23 à ce jour). Aucun lot vendu en 2018 et ce , malgré la réalisation d'importants travaux de dessouchage en 2016 afin de rendre les lots plus attractifs.

Un nouvel emprunt (prêt relais) de 324 196 € a été souscrit le 30 juin 2016 pour une durée de 3 ans.

**Lotissement communal « Les Chênes »,
12 lots à vendre à Aire sur l'Adour.**

Lotissement Les Chênes
à Aire sur l'Adour

Situés route du Houga,
à proximité immédiate
de la Polyclinique
**dans un secteur
calme et boisé,**
les lots vont de 769 m²
à 1030 m².

Au prix
de 42 € TTC/m²,
les lots sont
entièrement équipés
(électricité, gaz,
eau, assainissement
collectif, réservation
fibre optique...)

Atouts :
Avec l'A65,
Aire sur l'Adour n'est plus
qu'à 15 minutes (Aire
centrale à Place de Verdun
à Pau) et qu'à 1h15 de la
rocade de Bordeaux.
Aire sur l'Adour
c'est aussi :
un patrimoine bâti
exceptionnel, une offre
de santé complète,
un collège, deux lycées,
un pôle petite enfance,
des équipements
culturels et sportifs
de qualité, des circuits
de bus scolaires.
Bref, une ville qui
conjugue histoire
et inventivité.

Aire sur l'Adour, un nouveau mode de Ville

Rens. : Mairie d'Aire sur l'Adour - 05 58 71 47 00
courriel : mairie@aire-sur-adour.fr



Les prévisions budgétaires 2019 :

Chapitre	Article	Libellé	2015			2016			2017			2018			2019	
			Reports	BP+DM	CA	Reports	BP									
001	001	Déficit d'investissement reporté								1 841,60	1 841,60					
204	20421	Subventions d'équipement		5 000,00			5 000,00			5 000,00			5 000,00			
16	1641	Emprunts		29 000,00			361 191,89	324 196,00		16 000,00	0,00		16 000,00			352 599,53
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		300 795,52	291 391,99		300 795,52	291 391,99		293 391,99	
		Total dépenses d'investissement	0,00	332 379,49	298 379,49	0,00	689 829,01	647 833,12	0,00	323 637,12	293 233,59	0,00	321 795,52	291 391,99	0,00	645 991,52
001	001	Excédent d'investissement reporté	24 082,03	24 082,03		23 416,03	23 416,03						30 403,53	30 403,53		30 403,53
16	1641	Emprunts				324 196,00	324 196,00									324 196,00
021	021	Virement section de fonctionnement	10 583,97			43 837,49										
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	297 713,49	297 713,49		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		291 391,99	291 391,99		291 391,99	
		Total recettes d'investissement	0,00	332 379,49	321 795,52	0,00	689 829,01	645 991,52	0,00	323 637,12	323 637,12	0,00	321 795,52	321 795,52	0,00	645 991,52
011	6015	Terrain à aménager														
	605	Achats de matériel	8 086,14	2 000,00		8 086,14	1 334,00									1 000,00
	608	frais accessoires sur terrains		8 995,89	666,00		30 000,00	25 257,63								1 000,00
022	022	Dépenses imprévues														
023	023	Virement section d'investissement	10 583,97			43 837,49										
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	297 713,49	297 713,49		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		291 391,99	291 391,99		291 391,99	
		Total dépenses de fonctionnement	8 086,14	319 293,35	298 379,49	8 086,14	373 550,98	323 637,12	8 086,14	324 954,51	323 637,12	8 086,14	292 709,38	291 391,99	0,00	293 391,99
70	7015	Ventes de terrains aménagés		29 000,00	0,00		58 000,00	0,00		32 245,13	32 245,13		0,00	0,00		0,00
75	758	Autres produits de gestion courante														
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		300 795,52	291 391,99		300 795,52	291 391,99		293 391,99	
		Total recettes de fonctionnement	0,00	327 379,49	298 379,49	0,00	381 637,12	323 637,12	0,00	333 040,65	323 637,12	0,00	300 795,52	291 391,99	0,00	293 391,99